



Le prêt à taux zéro va disparaître

Par **titonguette**, le 20/11/2011 à 18:51

Bonjour,
le PTZ va être supprimé pour l'achat d'un bien ancien à partir de l'année prochaine.
je voulais savoir si en signant une promesse de vente avant le 31/12 je pourrai y prétendre ?
la promesse de vente suffira t'elle ou faut il que ce soit l'acte définitif.
Merci pour la réponse

Par **mimi493**, le 20/11/2011 à 21:52

Amha, il faut que le PTZ soit accordé